

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS et RESTAURANT SCOLAIRE

A compter du 1^{er} septembre 2025

	ACCUEIL PERISCOLAIRE ET GARDERIE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)	ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) MERCREDI	ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) VACANCES SCOLAIRES	RESTAURATION	
DONNÉES PERSONNELLES ET SANITAIRES À ACTUALISER RÉGULIÈREMENT SUR VOTRE PORTAIL FAMILLE BL					
HORAIRES	ACCUEIL PERISCOLAIRE Sur temps scolaire 7h – 9h 16h30 – 18h45	GARDERIE ALSH Mercredi et vacances 7h – 9h 17h – 18h45	9h – 12h et/ou 14h -17h	9h – 12h et 14h -17h 12h – 13h30 Sur temps scolaire	12h – 14h Sur temps ALSH
COMMENT ÇA MARCHE ?	Pointage « matin ou soir » Ce service ne fonctionne pas sur le principe de l'inscription préalable	Inscription préalable obligatoire au plus tard le mardi précédent la semaine de commande. Pointage demi-journée ou journée + Tarif Garderie et/ou Repas à ajouter si besoin	Inscription à la journée Inscription préalable obligatoire au plus tard à la date indiquée sur le programme des activités adressé par mail aux familles + Tarif Garderie et/ou Repas à ajouter si besoin	La base de commande des repas est hebdomadaire, mensuelle ou annuelle. Inscription préalable obligatoire au plus tard le mardi précédent la semaine de commande	
	Paiement dès réception de la facture ou prélèvement automatique Mois + 2	Paiement dès réception de la facture ou prélèvement automatique Mois + 2	Paiement dès réception de la facture ou prélèvement automatique Mois + 2	Paiement dès réception de la facture ou prélèvement automatique Mois + 2	
TARIFS COMMUNES ADHÉRENTES	1.54 € si QF ≥ 801 ou 1.44 € si 601 ≤ QF ≤ 800 ou 1.33 € si QF ≤ 600	JOURNÉE : 10.75 € si QF ≥ 801 ou 9.75 € si 601 ≤ QF ≤ 800 ou 8.71 € si QF ≤ 600 DEMI-JOURNÉE : 5.38 € si QF ≥ 801 ou 4.88 € si 601 ≤ QF ≤ 800 ou 4.36 € si QF ≤ 600	ALSH : 10.75 € par jour si QF ≥ 801 ou 9.75 € si 601 ≤ QF ≤ 800 ou 8.71 € si QF ≤ 600 CAMP : 21,53 € par jour si QF ≥ 801 ou 20,50 € si 601 ≤ QF ≤ 800 ou 19,48 € si QF ≤ 600	4 € si QF ≥ 801 ou 3.79 € si 601 ≤ QF ≤ 800 ou 3.59 € si QF ≤ 600	
	En l'absence d'attestation de la CAF ou de la MSA justifiant votre Quotient Familial, le tarif plein sera appliqué				
ATTENTION !		Le repas sur période ALSH de 12h à 14h inclut 30 minutes de temps calme. Les enfants qui ne mangent pas au restaurant scolaire ne seront pris en charge par le personnel d'animation qu'à partir de 14h		La commande de repas ne sera pas prise en compte sans inscription préalable	